



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-06-2025 /

Dossier complet le : 13-06-2025 /

N° d'enregistrement : 003629/KK P

1 Intitulé du projet

Modification des conditions d'exploitation par l'ajout de l'activité d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sous la rubrique ICPE 2760 (régime de l'Enregistrement au niveau de la carrière de Saint-Martin-du-Mont (21))

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

HEIDELBERG MATERIALS FRANCE

Raison sociale

HEIDELBERG MATERIALS FRANCE

N° SIRET

57216565202144

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PISKOROWSKI

Prénom(s)

David

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Mise en place de l'accueil de matériaux inertes extérieurs à hauteur de 40 000 tonnes/an dans le cadre de la remise en état du site carrière de Saint-Martin-du-Mont (remblaiement partiel de la fosse d'extraction). Cette activité ne concerne que la partie Est du site (ancienne carrière) et sera régie par la rubrique ICPE 2760 sous le régime de l'enregistrement.
En dehors de l'ajout de cette activité, aucune modification des conditions d'exploitation n'est à prévoir.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de remise en état prévoit le remblaiement de la partie Est de la carrière (ancienne carrière), ainsi que la réalisation de deux merlons paysagers dans les trois ans suivant le démarrage de l'exploitation, à partir des matériaux de découverte (terre végétale et calcaire altéré). Or, il s'avère que la découverte qui avait été estimée à 2 m d'épaisseur est en réalité de seulement 0,2 m, rendant son volume disponible insuffisant pour répondre aux aménagements paysagers et à la remise en état prévus initialement.

C'est pourquoi, l'exploitant souhaite importer des matériaux inertes pour pallier au manque de matériaux stériles, estimés à 400 000 tonnes, afin de réaliser les travaux paysagers et de réaménagement.

Ces matériaux inertes seront apportés au rythme moyen de 40 000 t/an (soit 22 500 m³/an avec une densité de 1,8) pendant 10 ans, et seront constitués exclusivement de déchets admissibles sans réalisation de procédure d'acceptation préalable (ANNEXE I de l'arrêté du 12/12/2014 joint en annexe et au mémoire en réponse à la demande de compléments en annexe également).

~~Cette demande permet de répondre durablement aux besoins locaux de valorisation des~~

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux d'extraction au niveau de l'ancienne carrière sont finalisés depuis de nombreuses années. D'ores et déjà, sur cette zone la phase travaux consiste en l'accueil de matériaux inertes extérieurs dans le cadre de la remise en état de la zone Est du site (ancienne carrière) afin de compenser la surestimation de la découverte du site. Les matériaux de type terre végétale et calcaire altéré restant à extraire sont localisés à l'Ouest et au Nord de la carrière actuelle, au niveau de la zone qui n'est pas encore concernée par l'extraction (voir plan mémoire de réponse à la demande de compléments en annexe).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'activité de remblaiement par des inertes se fera de manière coordonnée à l'exploitation de la carrière, les horaires d'exploitation seront donc communs. Cette coordination des activités permettra à l'exploitant de procéder à l'accueil de matériaux inertes en contre-voyage (50%) de la commercialisation des granulats issus de la carrière. L'exploitant a besoin d'accueillir 400 000 tonnes de matériaux inertes, ce qui représente 40 000 tonnes de matériaux par an pendant 10 ans. Les matériaux seront déposés au niveau de "l'ancienne carrière" pour la remblayer jusqu'au terrain naturel conformément à la remise en état décrite dans l'arrêté préfectoral.

Les matériaux susceptibles d'être acceptés sont les déchets admissibles sans réalisation de procédure d'acceptation préalable (ANNEXE I - 12/12/14). Les produits non autorisés ou les matériaux pollués seront écartés.

La procédure d'accueil est la suivante (voir annexe) : (1) Identification et contrôle en vue de l'acceptation ; (2) Déchargement et tri éventuel ; (3) Mise en remblai ; (4) Suivi.

Avant chaque livraison, le producteur de déchets remet à l'exploitant un document d'acceptation préalable. En plus de ce document, un bon de déchargement est rempli à l'arrivée sur le site, engageant le producteur à une reprise immédiate en cas de non-conformité. Ce document permet également la traçabilité des matériaux inertes acceptés sur la carrière. Quelle que soit l'origine du chantier, les matériaux entrant dans la carrière subissent un premier contrôle visuel réalisé par le conducteur d'engin. Les matériaux acceptés à l'entrée du site sont ensuite acheminés vers la plate-forme de réception afin de subir un second contrôle visuel et olfactif.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure d'enregistrement pour l'activité ISDI (2760).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Accueil d'inertes pour remblaiement	(40000, tonnes/an)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° Lat. : °N ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° Lat. : ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° Lat. : ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Carte communale approuvée le 04/08/2010. Site en zone non-construcible « ZnC », au sein de la carrière actuelle.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'installation existante est soumise au régime de l'autorisation pour la rubrique 2510-1 (exploitation de carrière), a de l'enregistrement pour la rubrique 2515-1 (installation de traitement de 1000 kW). La production annuelle maximale autorisée est de 200 000 t/an. Cette autorisation a été délivrée par l'arrêté préfectoral le 4 juin 2012. Le projet ne modifie aucunement les conditions d'exploitation actuelle. Il prévoit simplement l'enregistrement de la rubrique 2760 afin de permettre l'accueil de 40 000 t/an de matériaux inertes externes dans le cadre de la remise en état de la partie Est du site (remblaiement de l'ancienne carrière).

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	cf pièce-jointe "25-224-Sites-Natura-2000"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	cf pièce-jointe "25-224-Sites-Natura-2000"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	cf piece-jointe "6-25-224-Sites-Natura-2000"
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet de remise en état d'une partie de la carrière comprendra un apport de matériaux inertes externes à hauteur de 40 000 t/an
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La remise en état de la zone ISDI nécessitera l'apport de matériaux inertes.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'implique pas d'utilisation d'eau potable ni de rejets d'effluents.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Zone du projet exclusivement exploitée, dépourvue de biodiversité
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Projet intégralement au sein de la carrière actuelle. Zone d'ores et déjà intégralement exploitée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Les seuls impacts sanitaires envisageables sont les émissions sonores, les émissions de poussières et une potentielle pollution du sous-sol en cas d'accident.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Risques identiques à ceux actuels

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet n'implique aucune augmentation de la production annuelle. L'apport de matériaux inertes s'effectuera à hauteur de 50% en contre-voyage limitant ainsi le trafic supplémentaire par rapport à la situation actuelle (+4 rotations journalière : +10%). D'après l'exploitant, les matériaux utilisés pour le remblaiement proviendront des chantiers locaux dans un rayon de 30 à 50 km maximum. Zone sensiblement identique à la zone de chalandise des
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La production et la puissance des installation n'étant pas augmentées, la poursuite de l'activité ne modifiera pas les émissions sonores, toujours conformes à la réglementation (voir annexe)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	L'exploitation du gisement continuera d'être réalisée via des tirs de mines, dont le nombre annuel et la fréquence ne seront pas modifiés. Les mesures de vibrations sont toujours conformes. Ces vibrations ne concernent pas le
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	L'exploitation du site est et restera à l'origine d'émissions diffuses de poussières lors de l'extraction du gisement, la manipulation des matériaux, leur traitement et la circulation des engins et camions. Le suivi des retombées de poussières environnementales ne présente aucun dépassement des seuils réglementaires (voir annexe).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Fosse en sortie de decanteur-deshuileur

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	L'activité d'accueil de matériaux inertes n'engendre aucune production de déchets. Une benne de tri sera disposée sur site afin de récupérer les éventuels déchets identifiés dans les matériaux accueillis.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La zone du projet est localisée au sein du site carrière. L'accueil des matériaux inertes permettra à l'exploitant de se conformer à la remise en état initialement prévue et ainsi ne pas modifier l'usage final du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pour rappel, les principales potentielles incidences de l'exploitation de la carrière actuelle sont les émissions sonores, de poussières, et les risques de pollution du sous-sol. La carrière peut également être source de bruit et d'émissions sonores. L'activité d'accueil de matériaux inertes ne nécessite pas l'emploi d'engins ou d'installations supplémentaires et sera réalisée en parallèle des travaux d'extraction. De ce fait, elle n'accentuera pas les incidences du site sur l'environnement. Les divers suivis environnementaux relatifs à l'exploitation de la carrière actuelle ne témoignent pas d'impacts non-acceptables (voir annexes). D'autre part, aucun projet approuvé n'est recensé au droit des communes situées dans un rayon de 3 km autour du site d'étude (rayon d'affichage rubrique 2510).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les différents suivis environnementaux (notamment retombées de poussières et émissions sonores) réalisés dans le cadre de l'exploitation de la carrière actuelle témoignent d'un respect de la réglementation en vigueur et de l'absence d'impacts notables sur l'environnement (voir annexes).

On notera qu'aucun impact sur le milieu naturel n'est à prévoir. En effet, le projet se situe hors tout zonage spécifique et la zone du projet est localisée au niveau de la carrière actuelle (zone dépourvue de sensibilité).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans le cadre du présent projet, diverses mesures seront adoptées afin d'assurer l'absence d'impacts notables de l'activité du site, notamment :

- accueil des matériaux inertes par contre-voyage à hauteur de 50% pour l'apport des déchets inertes extérieurs ;
- procédure d'accueil et de suivi rigoureuse ;
- poursuite des différents suivis environnementaux ;
- horaires d'activités communes avec les travaux d'exploitation de la carrière ;
- limitation de la vitesse de circulation des camions et engins.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'exploitation de la carrière actuelle n'engendre pas d'impacts notables sur l'environnement, comme le témoignent les différents suivis environnementaux réalisés au cours de l'autorisation passée. De par les mesures de réduction proposées, les impacts de l'activité d'accueil des matériaux inertes sur le site carrière de Saint-Martin-du-Mont (21) sont jugés négligeables. Au vu des caractéristiques du projet et des activités d'ores et déjà effectuées sur site, nous n'estimons pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom VANÇON

Prénom **Paul**

Qualité du signataire	Charge d'etudes
-----------------------	-----------------

À Besançon

Fait le 06-06-2025

Signature du (des) demandeur(s)